



Chers amis sportifs,

Vous voudrez bien trouver ci-après l'ensemble des informations concernant la reprise des activités pour la nouvelle saison sportive. Les renouvellements de licence devront être faits avant le 1^{er} septembre. Des permanences « licences » se tiendront donc les mercredi 23 et 30 août de 18h à 20h au secrétariat du club à la salle des sports du Brockus. Seuls les dossiers complets seront enregistrés. Les chèques doivent être libellés à l'ordre du SCRA ST-OMER.

Pour l'Ecole de Patinage, le club autorise 2 séances d'essai à condition de remplir le formulaire qui vous sera fourni sur place.

Les informations concernant les garanties comprises dans les assurances de la licence peuvent être consultées sur le site fédéral www.ffroller.fr > Gérer mon club > Gestion Documentaire > Assurance.

Adhésion saison 2023 / 2024 : liste des pièces à fournir

1. Cotisation : Compétiteurs = 185€ / Ecole Patinage = 140€ / Dirigeants – Entraîneurs – Bénévoles = 140€
2. Fiche Individuelle de Renseignements SCRA : une par demande d'adhésion
3. Autorisation Parentale SCRA : une par enfant mineur
4. La charte sportive SCRA à rendre signée
5. Formulaire de Demande de Licence Club Saison 2023/2024 (avec 1 photo d'identité de moins de 3 ans) : document disponible sur le site fédéral www.ffroller.fr > Gérer mon club > Gestion Documentaire > Gérer sa saison sportive > Licences
6. Certificat médical ou Attestation QS Sport signée par les majeurs ou par les parents des mineurs (**Attention, pour toute demande de surclassement, le certificat médical est obligatoire**) : attestations disponibles sur le site fédéral www.ffroller.fr > Gérer mon club > Gestion Documentaire > Gérer sa saison sportive > Certificats et Attestations

SALLE DES SPORTS DU BROCKUS - CHEMIN DU MARAIS DE LYZEL - 62 500 SAINT-OMER

Fiche Individuelle de Renseignements

(à remplir pour chaque demande d'adhésion - merci d'écrire lisiblement)

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Ville et Pays de Naissance	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Portable	
E-Mail (Obligatoire)	
Médecin traitant	
Allergies	
Traitements particuliers	
Autres informations utiles	

Partie à ne remplir que par les licenciés majeurs

- Je soussigné, _____, sollicite mon adhésion au SCRA ST-OMER pour la saison 2023 / 2024 dans la discipline Rink-Hockey.
- Je déclare avoir pris connaissance de l'obligation du port des protections pour chaque entraînement ou compétition et m'engage à respecter les installations sportives mises à disposition ainsi que l'esprit du club (respect des dirigeants, entraîneurs, partenaires et adversaires).
- Dans le cadre de la mise en ligne de photos sur internet (site du SCRA ST-OMER, facebook, twitter, instagram), j'autorise le club à utiliser mon image sans limitation de durée ni autres formalités préalables.

Fait le _____
à _____

Signature du licencié majeur
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

SALLE DES SPORTS DU BROCKUS - CHEMIN DU MARAIS DE LYZEL - 62 500 SAINT-OMER

Autorisation Parentale

(Une par enfant mineur)

Madame et / ou Monsieur :

Parents (ou tuteurs) de :

⇒ Autorisons notre enfant à pratiquer le roller skating au sein du S.C.R.A. ST-OMER pour la saison sportive 2023 / 2024 dans l'activité suivante :

Ecole de Patinage / Maternelle Patins Rink-Hockey

⇒ Autorisons notre enfant à concourir dans la classe d'âge immédiatement supérieure à la sienne (rayer en cas de désaccord)

⇒ Autorisons notre enfant à se déplacer, dans le cadre des activités du club, avec les responsables délégués par le S.C.R.A.

⇒ Déclarons être informés des risques liés à la pratique du roller skating et les acceptons

⇒ Autorisons les responsables du club, en cas d'accident, à prendre toutes les décisions que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur la demande d'un médecin et déléguons notre autorité parentale pour une entrée dans la clinique ou l'hôpital le plus proche

⇒ Autorisons les responsables du club, dans le cadre de la communication autour de l'activité sportive (mise en ligne de photos ou vidéos sur le site internet du S.C.R.A. ST OMER, facebook, twitter, instagram), à utiliser l'image de notre enfant sans limitation de durée ni autres formalités préalables

⇒ Avons pris connaissance :

- ✓ Que les protections lors des différents entraînements et compétitions sont obligatoires ; à ce propos, les règles du jeu autorisent le port d'un casque non rigide pour la pratique du rink-hockey mais celui-ci n'est pas obligatoire. Toutefois, celui-ci est recommandé afin de prévenir tout accident, notamment chez les jeunes
- ✓ Que le S.C.R.A. ne pourra être tenu responsable de notre enfant que dans le cadre des activités du club (entraînements, compétitions, stages et déplacements)
- ✓ Que nous ne devons jamais laisser seul notre enfant avant le début de l'entraînement et l'arrivée de l'entraîneur (celui-ci pouvant connaître un empêchement de dernière minute)
- ✓ Que notre enfant ne pourra jamais repartir seul avant la fin de l'entraînement
- ✓ Qu'il est fortement déconseillé d'effectuer le trajet domicile / salle / domicile en rollers et que le club ne pourra être tenu responsable en cas d'accident
- ✓ Que le S.C.R.A. décline toute responsabilité en cas de perte ou disparition de matériel, d'objets de valeur ou d'espèces, que ce soit lors de déplacements ou à l'intérieur de l'enceinte sportive
- ✓ Qu'il est vivement conseillé de marquer les affaires de notre enfant afin d'éviter les pertes et vols (habits et matériels spécifiques à la pratique)

Fait le _____
à _____

Signature des parents ou tuteurs
(précédée de la mention « Lu et approuvé »)

SALLE DES SPORTS DU BROCKUS - CHEMIN DU MARAIS DE LYZEL - 62 500 SAINT-OMER

CHARTRE SPORTIVE 2023 / 2024

L'objectif de la présente Charte consiste à informer le licencié sur le fonctionnement du club et implique le respect des règles internes à la structure. En effet, il nous semble opportun de rappeler à chacun les droits et les devoirs de l'adhérent afin d'éviter certaines pratiques et dérives toujours préjudiciables à tous. Le SCRA bénéficie du label fédéral et assure l'accueil des jeunes pour leur permettre de s'épanouir pleinement dans la pratique de leur activité. Le club reste une figure incontournable du Rink-Hockey français comme l'attestent ses nombreux titres dans les différentes catégories jeunes et seniors. Club formateur, le SCRA SAINT-OMER cherche à optimiser le niveau de pratique des jeunes qui lui sont confiés et alimente régulièrement les équipes nationales. Si permettre à chacun d'atteindre le plus haut niveau est clairement la volonté affichée, le club assure aussi l'accueil des jeunes dans une pratique de loisir, plus ludique, comme la Maternelle Patins, l'Ecole de Patinage ou le Rink Hockey à 3. En adhérant à la structure, vous vous engagez donc à respecter et faire respecter les règles que nous estimons indispensables au bon fonctionnement du club.

REGLES DE BONNE CONDUITE

- Les locaux sont mis gracieusement à disposition par la municipalité de Saint-Omer. Aussi, nous vous rappelons qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de tous, de se montrer respectueux des installations et de veiller particulièrement à la propreté des vestiaires.
- Le prêt de matériel pouvant être proposé à certaines séances, nous vous demandons d'être attentif au soin apporté et de veiller strictement à son rangement en fin de séance. En cas de manquement à ces obligations, nous nous réservons le droit de ne plus vous autoriser à en avoir l'utilisation.
- Nous attirons aussi votre attention sur le fait que vous devez vous assurer de la présence de l'entraîneur en début de séance et ne pas laisser votre enfant sans vous en être assuré (un empêchement ou contretemps de l'éducateur est toujours possible). De même, nous comptons sur votre diligence pour la reprise de votre enfant à l'issue de sa séance. L'éducateur ne peut veiller à la sécurité des enfants en dehors de la piste, d'autant plus lorsqu'il doit prendre en charge la séance suivante.
- Dans l'intérêt des enfants et dans le but de ne pas gêner les séances, nous demandons de ne pas rester dans l'enceinte sportive et à fortiori, ne pas y laisser les frères et sœurs. L'entraîneur ne peut avoir à gérer ces situations de plus en plus fréquentes. Cependant, conscients qu'il est motivant pour les enfants de montrer leurs progrès à leurs parents, les entraîneurs sont d'accord pour que les familles assistent aux vingt dernières minutes des séances. Il est aussi utile de rappeler que les parents n'ont pas à intervenir durant l'entraînement, chacun se devant de rester à sa place.
- L'excellente école de formation dispensée au sein de la structure permet chaque année à de nombreux jeunes de se qualifier pour les phases finales du Championnat de France. Soucieux de permettre à chacun d'y participer, le club assure, jusqu'à présent, la prise en charge du déplacement et des frais annexes, les modalités restant fixées par le bureau exécutif. Toutefois, la pérennisation de ce système nécessite l'implication active de chacun aux différentes actions qui sont conduites au cours de la saison (Roller Music, Recherche de Partenaires, Nettoyage du Club House, ...).
- Conformément à la réglementation en vigueur, et dans le cadre de la protection du droit à l'image, il est formellement interdit de filmer, photographier, enregistrer et diffuser l'image de quiconque sans son consentement.
- Tout propos qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du club (internet, SMS, réseaux sociaux, ...) sera sanctionné.

ADHESION

La signature de cette charte par le licencié (ou ses parents pour les mineurs) est une condition indispensable à l'adhésion au SCRA.

Nom et Prénom du licencié : _____

Signature du licencié majeur

Date : _____

Signature des parents du licencié mineur

SALLE DES SPORTS DU BROCKUS - CHEMIN DU MARAIS DE LYZEL - 62 500 SAINT-OMER

